

33,000 verges carrées de routes et de chemins dans le parc Jasper. Fait intéressant à noter, ces routes ont résisté aux ravages du temps jusqu'à ce jour, ce qui dénote que ces sables peuvent au moins servir efficacement à la confection des routes.

En 1915, le Gouvernement de l'époque décidait de mettre plus de 2,000 acres à l'abri de toute aliénation de la part de la couronne, et sa décision fut confirmée plus tard par un décret du conseil. En 1930, comme le savent les honorables membres du comité, les ressources furent cédées aux provinces, et l'Alberta reçut la région des sables bitumineux située dans la partie septentrionale de son territoire de même que le bois et les terres que renferme la province. Depuis, la régie et l'administration de ces sables bitumineux relèvent de la province, à l'exception des quelques milliers d'acres que s'était réservées le gouvernement fédéral.

A compter de 1922, l'Université de l'Alberta a poursuivi des expériences afin de déterminer si possible à quelle fin pratique les sables bitumineux pourraient servir dans la production de mazout. Ces expériences aboutirent à la mise au point d'un procédé permettant de séparer le pétrole, ou plus exactement le bitume, des sables. Il serait peut-être bon de mentionner également qu'il y a au moins une vingtaine d'années on a expédié une quantité importante de ces sables en Grande-Bretagne, où une compagnie intéressée à l'extraction du pétrole de toutes sortes de substances devait les mettre à l'essai.

M. MacNICOL: En quelle année cela se passait-il?

L'hon. M. CRERAR: Il y a de cela une vingtaine d'années; ce devait être en 1922 ou 1923. En 1935, on formait une compagnie connue sous le nom de Abasand Oils Limited. La compagnie, exclusivement à capital privé, avait loué, dans la région albertaine dite de Horse-River, une centaine d'acres prises sur la partie retenue par l'Etat. L'aventure était nouvelle, car dans ce domaine aucun sentier n'avait encore été battu. Le point est à retenir, car nulle part, que je sache, initiative aussi considérable n'a encore été lancée; l'exploitation commerciale de ces sables reposait donc manifestement alors sur un très grand nombre d'aléas. Tout ce sur quoi l'Abasand pouvait compter était une méthode assez heureuse, je dirais, pour séparer le bitume du sable.

Les expéditions à la Grande-Bretagne n'ont révélé rien de nouveau sur la manière de traiter ces sables. En l'occurrence, sauf erreur, l'Etat a payé le transport du sable jusqu'à Edmonton, et la compagnie britan-

[L'hon. M. Crerar.]

nique, tous les autres frais à partir d'Edmonton.

L'Abasand se heurta naturellement à maintes difficultés au début de ses opérations. Encore une fois, l'aventure était nouvelle. Ses premiers travaux, même ceux d'aujourd'hui, sont surtout d'ordre expérimental. A tout événement, en 1941 l'usine fonctionnait assez régulièrement. Les résultats obtenus indiquent clairement, toutefois, qu'il reste beaucoup à accomplir pour exploiter avec succès ces ressources. Les flammes ont détruit l'usine dans la seconde moitié de 1941, ce qui mit provisoirement fin aux opérations. Au commencement de l'été de 1942, l'usine a été reconstruite; elle a fonctionné irrégulièrement pendant plusieurs mois.

Telle est l'histoire abrégée de cette entreprise, laissée à elle-même par l'Etat jusqu'à cette époque. En 1942, comme les honorables députés savent très bien, l'huile combustible créa tout un problème. Il serait inutile de l'exposer de nouveau. La guerre sous-marine était alors à sa plus haute période d'activité; les sous-marins coulaient plusieurs navires-citernes, et, naturellement, la cargaison était perdue. Le Gouvernement s'est mis à rechercher la solution du problème. Une des propositions alors offertes portait sur l'exploitation commerciale des sables bitumineux du nord de l'Alberta, point qui relevait du régisseur des huiles, au ministère des Munitions et approvisionnements. En 1942, par l'entremise de ce régisseur, la Consolidated Mining and Smelting Company, a convenu d'exécuter certains travaux. Tous ces détails se trouvent dans l'exposé qu'en a fait le 14 avril 1943 mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements.

L'accord conclu avec la Consolidated Mining and Smelting assignait à cette compagnie trois tâches principales.

Un bref exposé de l'affaire serait peut-être utile au comité. En vertu d'un accord, la Consolidated Mining and Smelting Company a entrepris les travaux suivants:

Forage d'épreuve pratiqué dans les sables bitumineux des régions voisines de la rivière McMurray en vue de fournir des renseignements dignes de foi sur l'épaisseur et la richesse des sables de même que sur l'étendue et la situation des régions pouvant faire l'objet d'une exploitation d'envergure, y compris des données sur la profondeur des terrains de couverture et sur les autres éléments connexes.

Etudes à l'usine de l'Abasand Oils Limited, près McMurray, comportant la vérification des frais et de l'efficacité des procédés d'extraction et des marchés d'essai de la raffinerie.

Enquête sur les travaux de recherche et d'exploitation se rapportant à la transformation des sables bitumineux, en vue d'utiliser l'outillage des laboratoires de recherches et/ou des